PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 4 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14 **Nombre d'élus présents : 10**

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE Mme Myriam BOURACHOT, M. Laurent PERRET, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Nathalie JACQUET.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS, M. Christian CACHARD.

Absents : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Ordre du jour

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2025,

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE :
2- Avenants et avancement des travaux de restructuration du groupe scolaire

INFORMATION SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS :
3- demandes de subventions DETR (installation d'un columbarium et adressage)
demandes de subventions auprès du conseil départemental (voirie 2025, amendes de police et solidarité)

LOGEMENT COMMUNAL :
4- Montant du loyer pour l'appartement situé 45 rue Louis Mandrin,

FINANCES :
5- Décision modificative sur le budget de la commune,
6- Indemnité du commissaire enquêteur.

RESSOURCES HUMAINES :
7- Révision du RIFSEEP,
8- Création d'un poste de rédacteur à temps complet,
9- Accord de principe autorisant le recrutement d'un contractuel pour accroissement saisonnier d'activité,
10- Modification du temps de travail de l'ATSEM.

LOTISSEMENT COMMUNAL :
11- Prise en charge des frais de notaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
12- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Pays de Lapalisse,

VOIRIE COMMUNALE ET CHEMIN DE RANDONNÉE :
13 - Déclassement d'un chemin rural,
14 - Suppression d'un chemin de randonnée inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

DIVERS :
15 – Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2025

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 28 mai 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Avenants et avancement des travaux de restructuration du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire des avenants ont été signés pour certains lots :

Lot n°7- menuiseries bois – SAS CMV ROSSIGNOL

Avenant n°2 : fourniture et pose de plinthes et d'un bloc porte coupe-feu : + 1 492, 80 €TTC

Avenant n°3 : fourniture et pose d'un bloc porte (phase 2) : 582,00 € TTC

Lot n°12- électricité- SARL KOLASINSKI :

Avenant n° 6 : local sous-sol Enedis, installation de prises extérieures et installation d'une pompe de relevage : + 8 696,40 € TTC

Lot n°11- plomberie, chauffage – JPG PORSENNA

Avenant n°4 : modification de la plomberie et du chauffage pour le doublage du mur extérieur de l'appartement au-dessus de l'école : + 1 247, 04 € TTC

Avenant n°5 : installation d'un compteur de calories sur le circuit du logement : + 918, 76 € TTC

Lot n°6 – meunuiserie aluminium, serrurerie – SEH

Avenant n°3 : moins-value : fourniture et pose de volets roulants fourniture et pose de lambrequins
plus-value : fourniture et pose de deux châssis fixes : - 1 339.20 € TTC

Lot n°10- sol souple- SARL DUCELLIER

Avenant n°1 : ragréage fibré avec accroche au sol : + 2 039, 10 TTC

Les travaux se déroulent selon le calendrier établi.

3- Informations sur les demandes de subventions

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes de subventions faites en début d'année :

DETR

Columbarium
Montant demandé : 2 354, 91 €
Montant accordé : 2 355, 00 €

Adressage
Montant demande : 1 037.54 €
Montant accordé : 0 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Voirie
Montant demandé : 19 896, 40 €
Passage en commission le 21/07/2025

Solidarité
Montant demande : 5 000 €
Pa de réponse à ce jour

Amendes de police
Montant demandé : 136, 38 €
Pas de réponse à ce jour

4- Montant du loyer pour l'appartement situé 45 rue Louis Mandrin

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appartement situé au 45 rue Louis Mandrin va être mis en location.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 390 € et le montant de la caution à 390 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés.

5- Décision modificative sur le budget de la commune

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (041) : Emprunts en euros	68 333,81	166 (041) : Refinancement de dette	68 333,81
2152 (21) - 303 : Installations de voirie	-1 130,16		
2184 (21) - 209 : Matériel de bureau et mob	-2 198,20		
2188 (21) - 209 : Autres immobilisations co	3 328,36		
	68 333,81		**68 333,81**

Total Dépenses	**68 333,81**	**Total Recettes**	**68 333,81**

6- Indemnités du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le commissaire enquêteur a transmis son relevé d'indemnités suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 mai au 19 mai 2025.
Après en avoir délibéré,
Décide :

- le versement de la somme de 352,80 € à M. Robert FRADIN,
- autorise Monsieur le Maire à signer le mandat à venir.

7- Révision du RIFSSEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération n °3 du 27 juillet 2019 instaurant le RIFSSEP, régime indemnitaire destiné au personnel comportant deux parts :

- une part fixe versée mensuellement (IFSE)
- une part variable versée annuellement (CIA)

Il rappelle qu'en raison de la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie, le personnel occupant ce poste doit relever de la catégorie B et du grade de rédacteur. La délibération initiale ne permet pas de verser le RIFSSEP au personnel de la catégorie B. Il est donc nécessaire de la créer.
Monsieur le Maire propose d'instaurer le RIFSSEP pour le personnel de catégorie B, grade de rédacteur, avec un plafond annuel de 1200 € pour la part fixe et de 500 € pour la part variable.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

8- Création d'un poste de rédacteur à temps complet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ainsi que le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie. La commune compte moins de 2000 habitants, il est nécessaire de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur (catégorie B) à temps complet.

Le conseil municipal valide la création du poste de rédacteur à temps complet à partir du 1er septembre 2025.

9- Accord de principe autorisant le recrutement d'un contractuel pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un renfort au service de l'école est nécessaire en raison d'un surcroit d'activité dû aux travaux de l'école.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et autorise Monsieur le Maire à recruter, à ce titre, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique.

10- Modification du temps de travail de l'ATSEM

Le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de la réorganisation du service scolaire et périscolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'ATSEM.
Le Maire propose à l'assemblée de modifier le temps de travail de l'ATSEM à partir du 24/08/2025, soit 27 h 00 hebdomadaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire :
- de modifier le tableau des emplois à compter du 24/08/2025

11- Lotissement communal : prise en charge des frais de notaire

Monsieur le Maire après concertation avec ses adjoints, propose la prise en charge des frais de notaire par la commune pour la vente des parcelles du lotissement communal jusqu'au 31 mai 2026.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

12 – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaires de la communauté de communes Pays de Lapalisse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vue des prochaines élections municipales, il est nécessaire de fixer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire du Pays de Lapalisse. La répartition des sièges dite de droit commun est calculée automatiquement en fonction du poids démographique des communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour,

Décide de fixer, à 26, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de LAPALISSE, en application de la procédure de droit commun, et de ne pas solliciter un accord local.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13- Déclassement d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique pour le déclassement du chemin rural de Berlande a été faite du 5 mai au 19 mai 2025.
Il donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable au déclassement.
Le conseil municipal approuve le déclassement de ce chemin.

14 - <u>Suppression d'un chemin de randonnée inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver. A cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.
Suite à la décision de la SNCF de fermer le portillon, il est demandé le déclassement du PDIPR du chemin rural reporté sur la carte annexée :

14- **chemin rural du Lapin au Barbarin et à Montcian**

Après avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

15- **- <u>Questions diverses</u>**

Pas de questions diverses

<u>L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30</u>

Fait à Le Breuil, le 4 juillet 2025

Le Maire, Jacky PERROT

MAIRIE DE LE BREUIL R.F. 03 Allier

Adoption du procès-verbal le 19/09/2025

Le Maire,

Jacky PERROT

La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX